

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18634**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master Sciences, Technologies, Santé Mention Electronique, Télécommunications et Réseaux spécialité Télécommunications et Réseaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Bretagne Occidentale - Brest	Recteur de l'académie, Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission, 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce Master est un professionnel qui peut être chargé de :

Concevoir, dimensionner et administrer l'architecture et les protocoles réseaux

Maîtriser la gestion et l'optimisation des réseaux

Mettre en œuvre la sécurité des matériels et des transmissions

Analyser et intégrer les solutions de Voix sur IP (Internet Protocol). Maîtriser et mettre en œuvre les concepts de qualité de service

Sécuriser les accès à un réseau

Appréhender les techniques modernes d'analyse et les normes de transmissions numériques de l'information (voix, data et vidéo)

Caractériser un système radiofréquence. Assurer l'ingénierie de réseaux de télécoms

Développer des capacités d'abstraction, de rigueur et d'autonomie au travail

Conceptualiser et réaliser la gestion globale d'un projet.

Pour mener à bien ces activités, le diplômé doit mobiliser ses connaissances dans le domaine des réseaux et des télécommunications. Il possède une double compétence le préparant à intervenir sur l'ensemble de la chaîne de communication et des services qui y sont associés. Les compétences acquises lui permettent de concevoir, déployer des infrastructures diverses requises dans le domaine des communications sans fil et filaires.

Il a acquis durant cette formation des connaissances sur la théorie de l'information (traitement des signaux aléatoires, compression de données, convergence voix-données...) et sur les réseaux de communication (réseaux IP, IMS, MPLS) nécessaires à son intégration en entreprise. Il existe un partenariat privilégié et unique avec Alcatel-Lucent qui permet à nos étudiants d'obtenir la Certification ACIPS (Alcatel-Lucent Certified IP Specialist).

Il maîtrise les techniques d'expression, en français et en anglais, adaptées au contexte professionnel le rendant apte à présenter et rédiger des documents techniques. Il est également apte à vulgariser l'information et être force de propositions pour apporter des solutions. Il est amené durant sa formation à faire preuve d'autonomie et de rigueur lui permettant de s'intégrer dans le milieu professionnel. De fait, il est à même de conceptualiser et de réaliser la gestion d'un projet.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut exercer dans les secteurs d'activité suivants :

Les réseaux, les télécommunications, l'informatique, les services, l'aéronautique, l'armement, le spatial, la recherche, l'électronique, l'automobile, les transports.

Il peut exercer les emplois suivants :

Administrateur systèmes et réseaux, Ingénieur réseaux, Ingénieur télécommunications, Ingénieur recherche et développement, Ingénieur applications, Consultant, Ingénieur d'études, Ingénieur d'affaires, Chef de projet, Ingénieur qualité.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1804 : Études et développement de réseaux de télécoms

M1803 : Direction des systèmes d'information

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 4 semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignements suivantes :

Semestre 7 : (7 UE/30 ECTS)

UE1 : Préparation à la vie professionnelle (6 ECTS)

UE2 : Dispositifs hyperfréquences (4 ECTS)

UE3 : Traitement du signal (4 ECTS)
 UE4 : Méthodes numériques (2 ECTS)
 UE5 : DSP-Temps réel (5 ECTS)
 UE6 : Systèmes de télécommunications (4 ECTS)
 UE7 : Routage IP (5 ECTS)
 Semestre 8 : (7 UE/30 ECTS)
 UE1 : Préparation à la vie professionnelle (6 ECTS)
 UE2 : Applications micro-ondes et Optoélectronique (4 ECTS)
 UE3 : Communications numériques (5 ECTS)
 UE4 : Compression de données et codage de canal (5 ECTS)
 UE5 : Transmissions analogiques (2 ECTS)
 UE6 : Technologies réseaux (4 ECTS)
 UE7 : Bases de données et temps-réel (4 ECTS)
 Semestre 9 : (7 UE/30 ECTS)
 UE1 : Communications numériques avancées (4 ECTS)
 UE2 : Systèmes de télécommunications (4 ECTS)
 UE3 : Signal image et Parole dans les réseaux informatiques (4 ECTS)
 UE4 : Projets systèmes de télécom et communications numériques I (3 ECTS)
 UE5 : VoIP et multimédia (4 ECTS)
 UE6 : Ingénierie réseaux et sécurité (5 ECTS)
 UE7 : Préparation à la vie professionnelle (6 ECTS)
 Semestre 10 : (4 UE/30 ECTS)
 UE1 : Techniques d'accès multiples et DSP (5 ECTS)
 UE2 : Projet réseaux (4 ECTS)
 UE3 : Projets systèmes de télécom et communications numériques II (3 ECTS)
 UE4 : Stage en entreprise de 4 à 7 mois (18 ECTS)
 Il est demandé aux étudiants de maîtriser l'anglais et les techniques d'expression.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants, Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 (JO du 27 avril 2002) relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20081214 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'université de Brest à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

www.univ-brest.fr

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale, Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Bretagne Occidentale, Brest

Historique de la certification :

Le Master Télécommunications et Réseaux est né du regroupement du département d'électronique de l'UFR Sciences et Techniques de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) avec l'IUP Télécommunications et Réseaux lors du passage dans le système européen Licence-Master-Doctorat en septembre 2004.